

Séance extraordinaire du conseil municipal du 23 mars 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le jeudi 23 mars 2017 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Sont également présents : messieurs Marc-Olivier Breault, directeur général et Yvon Mousseau, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

2017-03A-01

Dépôt d'une demande d'aide financière - Programme Nouveau Fonds Chantiers - Canada-Québec Volet Fonds des petites collectivités - Volet 2 Infrastructures collectives

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire présenter au *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*, une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Volet Fonds des petites collectivités - Volet 2 Infrastructures collectives* ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie, par le biais d'un protocole d'entente, prête le bâtiment situé au 1255 rue Notre-Dame, à la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie, dans le cadre de sa mission de diffusion culturelle ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de soutenir la Coopérative en procédant à des investissements visant l'agrandissement et la mise à niveau des structures d'accueil du bâtiment et permettant, entre autres, l'aménagement d'une loge pour les artistes qui se produisent sur la scène ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie est l'unique propriétaire du terrain et du bâtiment situé au 1255 rue Notre-Dame à Lavaltrie ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie s'est portée caution du prêt hypothécaire d'une durée de vingt années, consenti à la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie lors de la réalisation des améliorations locatives effectuées en 2005 et 2006 ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie reconnaît l'apport essentiel du Café culturel de la Chasse-galerie au dynamisme de la vie culturelle de son territoire et que la Ville reconnaît également que les interventions proposées dans ce projet sont pleinement justifiées ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a accordé un montant de 6 000 \$ à la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie, afin de réaliser les études préliminaires, le plan concept et l'estimation budgétaire de l'agrandissement et la mise à niveau dudit bâtiment ;

ATTENDU que le conseil d'administration de la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie a confirmé à la Ville de Lavaltrie, par résolution, qu'elle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant ;

ATTENDU que le coût du projet est évalué à 345 000 \$, incluant les taxes, pour la réalisation des aménagements qui seront effectués par des entrepreneurs certifiés ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise la présentation d'une demande d'aide financière totalisant 200 000 \$ au *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* dans le cadre du *Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Volet Fonds des petites collectivités - Volet 2 Infrastructures collectives* ;

Que cette demande a pour but de réaliser la mise à niveau des installations de diffusion en arts de la scène du bâtiment situé au 1255 rue Notre-Dame à Lavaltrie, propriété de la municipalité ;

Que la Ville de Lavaltrie, par le biais d'une entente avec la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie, s'engage à assumer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus, le cas échéant ;

Que le conseil municipal désigne le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault à agir à titre de mandataire de cette demande d'aide financière et, autorise ce dernier, à signer pour et au nom de la Ville tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03A-02

Adoption du plan d'action pour la réduction de l'apport en eaux parasites dans le réseau d'égout sanitaire de la Ville de Lavaltrie et engagement à réaliser les différentes actions qui y sont prévues

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a été saisie, par le biais d'une correspondance en date du 5 décembre 2013, de différentes exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en regard de la réduction de l'apport en eaux parasites dans son réseau d'égout sanitaire ;

ATTENDU que l'échéancier proposé par le MDDELCC dans cette correspondance du 5 décembre 2013 ne pouvait être rencontré, notamment en raison du fait que la Ville de Lavaltrie ne possédait pas

les données dont l'analyse aurait permis d'établir un plan d'action efficace et réaliste ;

ATTENDU qu'en date du 3 février 2014, le conseil municipal mandatait, par le biais de sa résolution 2014-02-19, la firme *Les Services exp inc.*, aux fins d'établir un plan d'action visant à rencontrer, dans un nouvel échéancier, les exigences de diminution d'apport en eaux parasites identifiées par le MDDELCC ;

ATTENDU qu'en mars 2015, la firme *Les Services exp inc.* déposait un premier rapport intitulé : Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés et la réduction de l'apport en eaux parasites ;

ATTENDU qu'après validation auprès du MDDELCC, il a été constaté que le document déposé devait être bonifié notamment en regard des actions à prioriser et à leur échéancier de réalisation ;

ATTENDU que suite à une analyse plus poussée des données recueillies, la firme *Les Services exp inc.* a été en mesure de produire et de déposer, en date du 2 février 2017, un document complémentaire au premier rapport déposé en mars 2015 ;

ATTENDU qu'après analyse de ce document, le conseil municipal est en accord tant avec l'analyse des données réalisée, qu'avec le plan d'action qui en résulte ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal adopte le *Plan d'action pour la réduction de l'apport en eaux parasites*, déposé en date du 21 mars 2017, par la firme *Les Services exp inc.* ;

Que ce plan d'action soit soumis, pour approbation, à la *Direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* ;

Que le conseil municipal s'engage, suite à l'approbation de ce plan d'action par le MDDELCC, à réaliser les différentes actions identifiées et ce, dans le respect de l'échéancier présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03A-03

Acceptation d'offre de services pour le remplacement des réacteurs UV à l'usine de production d'eau potable

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels présentée par *WSP*, en date du 20 mars 2017, pour procéder à l'évaluation détaillée des paramètres existants de l'usine de production d'eau potable ainsi qu'au remplacement des réacteurs UV ;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat sont d'un montant forfaitaire de 21 700 \$, avant taxes ;

Que cette dépense soit appropriée du surplus libre de la Ville et soit assumée, le cas échéant, par le règlement d'emprunt visant la réalisation de ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03A-04

Appel d'offres public - travaux pour de nouveaux branchements de services

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour la réalisation de travaux pour de nouveaux branchements de services.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03A-05

Mandats - notaire et arpenteur-géomètre - servitude lot 3 064 236

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal consent à céder à monsieur Patrick Demuy, une servitude sur le lot 3 064 236, afin de permettre l'implantation d'un champ d'épuration ;

Que mandat soit donné à *Chaurette Robitaille Guilbault, arpenteurs-géomètres* de réaliser la description technique de l'assiette de la servitude nécessaire à l'implantation, sur le lot 3 064 236, dudit champ d'épuration le tout, tel que démontré au numéro de dossier 17-Q-004 de *Ricard Groupe Conseil* ;

Que ce mandat comprendra également le piquetage, après la réalisation des travaux, de la superficie affectée par ladite servitude ;

Que mandat soit également donné à *Laporte et Associés notaires inc.* pour la préparation de l'acte de servitude ;

Que les frais supplémentaires relatifs à la modification des plans et devis pour l'installation septique réalisés par *Ricard Groupe Conseil* au montant de 520 \$, avant taxes, soient assumés par la Ville de Lavaltrie ;

Que le directeur général ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03A-06

UMQ - achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie présente une demande d'adhésion tardive à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public CHI-2017, pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables ;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le produit PAX XL6 en vrac dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que la Ville de Lavaltrie confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-2017 mis en place par l'UMQ, pour la période du 23 mars au 31 décembre 2017, pour assurer son approvisionnement en PAX XL6 pour le traitement de ses eaux ;

Que des contrats d'une durée d'un an ont déjà été octroyés selon les termes prévus au document d'appel d'offres CHI-2017 et des lois applicables ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à respecter les termes du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

Que la Ville de Lavaltrie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les celles non membres de l'UMQ ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03A-07

Emprunts temporaires - règlements 223-2017 et 224-2017

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal autorise le trésorier, madame Martine Nadeau, à contracter auprès de la Caisse Desjardins de D'Autray, des emprunts temporaires pour les règlements suivants :

- règlement numéro 223-2017 : *Règlement décrétant l'exécution de travaux de réaménagement du parc Gérard-Lavallée et visant plus spécifiquement la relocalisation et l'amélioration des terrains de tennis, du terrain de ballon-panier ainsi que les aires de jeux et d'entraînement et de procéder à ces fins à un emprunt de 1 097 885 \$;*
- règlement numéro 224-2017 : *Règlement aux fins de décréter l'acquisition de divers équipements informatiques et de télécommunication et de procéder à ces fins, à un emprunt de 152 140 \$;*

Que le maire ou le maire suppléant et le trésorier ou l'assistant-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à ces dossiers.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03A-08

Nomination au poste de commis-réceptionniste à la Direction générale

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Karine Robert-Bélanger au poste de commis-réceptionniste à la Direction générale ;

Que cette nomination entrera en vigueur le 3 avril 2017 ;

Que le statut de madame Robert-Bélanger est celui d'une personne salariée régulière à temps complet ;

Que madame Robert-Bélanger soit rémunérée à l'échelon 1 du poste de commis-réceptionniste à la Direction générale et qu'elle soit soumise à une période d'essai de 575 heures ;

Que les autres conditions de travail sont celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée régulière à temps complet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de question, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

2017-03A-09

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h02.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 24^e jour du mois de mars 2017.

Jean Claude Gravel, maire